

Invitation à une activité de formation continue



Titre : La gestion des arrêts de travail

No d'activité : 89494

Date : mercredi le 24 avril 2024 L'invitation s'adresse aux membres en règle de l'AMOLL, aux résidents en médecine familiale et si places disponibles, aux professionnels oeuvrant en GMF sur le territoire.

Lieu : L'Atre

Coordonnées : 40 Rue Lajoie S
Joliette QC J6E 5K8 Des frais de 50\$ sont exigés aux omnipraticiens non-membres de l'AMOLL pour participer à cette formation, si places disponibles.

Objectifs

La gestion des arrêts de travail

À la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Réviser les facteurs à considérer avant de recommander un arrêt de travail, incluant les critères médico-légaux
- Discuter des meilleures stratégies à adopter avec le patient pendant l'arrêt de travail, incluant la gestion du rythme circadien
- Discuter des enjeux reliés au retour au travail

Président de séance : Dre Hélène Laporte

Horaire

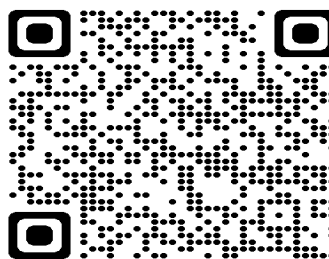
2024-04-24	18:00	18:30	Accueil/Clôture	Accueil	
2024-04-24	18:30	20:00	Conférence	La gestion des arrêts de travail	Dr Louis Tessier, psychiatre

Vous êtes prié de vous inscrire sur le site de l'AMOLL. Veuillez vous inscrire au moins 48 heures avant la formation. Inscription limitée.

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de El Sai

Code QR pour procéder à l'évaluation de l'activité:



Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>